

# Crise sécuritaire et recherches sociales en zone Office du Niger quelles stratégies d'intervention et de résistance ?

**Baba COULIBALY, Géographe,  
Institut des Sciences Humaines (Mali)**

## Résumé :

La zone Office du Niger est le poumon économique du Mali. Mais depuis 2012, l'insécurité y gagne du terrain. De plus en plus les attaques terroristes, les conflits intercommunautaires fratricides se multiplient. La montée en puissance des groupes armés constitue une source légitime d'inquiétude aussi bien pour l'État du Mali, les communautés, que pour les chercheurs. En effet, la détérioration du contexte sécuritaire réduit considérablement les possibilités de recherche sur le terrain. Ce travail tente de montrer les stratégies d'intervention de l'équipe de recherche de l'Institut des Sciences Humaines sur le terrain de Office du Niger marqué par l'insécurité. Loin de vouloir abandonner le terrain, les chercheurs de ce programme portant sur les mutations sociales et l'insécurité foncière utilisent des stratégies combinant, le choix d'un point focal, la complicité avec les techniciens de l'Office du Niger et l'amitié avec les populations locales pour continuer à pratiquer ce terrain de recherche.

## **Abstract:**

The Office du Niger zone is the economic lungs of Mali. But since 2012, insecurity has been gaining ground. Terrorist attacks and fratricidal intercommunity conflicts are on the increase. The rise in power of armed groups is a legitimate source of concern for the State of

Mali, communities and researchers alike. Indeed, the deterioration of the security context considerably reduces research possibilities in the field. This work attempts to show the intervention strategies of the Institut des Sciences Humaines research team in the Office du Niger field, which is marked by insecurity. Far from wishing to abandon the field, the researchers in this program on social change and land tenure insecurity use strategies combining the choice of a focal point, complicity with Office du Niger technicians and friendship with the local population to continue practicing this field of research.

**Mots clés :**

Enjeux fonciers, Crise sécuritaire, Office du Niger, Stratégies de résistance, Mali

**Keywords:**

Land issues, Security crisis, Office du Niger, Resistance strategies, Mali

L'Office du Niger est une entreprise stratégique pour le Mali et la sous-région ouest-africaine. Il constitue l'un des projets les plus grandioses que l'Afrique a connus pour l'irrigation et la mise en culture de terrains non productifs. Ce projet est cependant resté inachevé et l'Office existe au Mali sur une échelle plus réduite que celle initialement prévue. Le projet final de 1929 fut le résultat de plusieurs tentatives de mise en valeur du Soudan français, l'actuel Mali (Morabito, 1977).

L'office est l'un des héritages les plus importants en termes d'infrastructure de développement que la puissance colonisatrice a légué par le fait de l'histoire. Il consistait à redonner vie au delta mort par l'irrigation d'une surface estimée à 960 000 ha partagés en riz et coton venant du barrage de Markala. Les aménagements hydro-agricoles sont situés au nord de la région de Ségou, à 350 km de Bamako. 100 000 ha de terres irriguées sont exploités par environ 45 000 agriculteurs, principalement en riziculture. Il s'agit pour l'essentiel de petits agriculteurs familiaux (Adamczewski, 2014 ; Diawara, 2020).

La zone Office du Niger est le poumon économique du Mali. La présence de nombreux projets agro-industriels<sup>1</sup> est le témoignage de l'intérêt des investisseurs nationaux et étrangers pour cette partie du territoire, considérée comme le grenier de l'Afrique dès sa construction pendant la colonisation. L'Office est devenu la première zone de production rizicole du Mali depuis cette époque. La production de la campagne 2018-2019 est estimée à 819.897 tonnes de riz<sup>2</sup> paddy contre 751 910 tonnes en 2017-2018, soit une augmentation de 9,04%. Cette production représente environ 48% de la production nationale<sup>3</sup>.

Mais depuis 2012, l'insécurité commence à gagner du terrain dans la zone. Après des attaques terroristes dont ont été victimes les forces armées du Mali avec de nombreux morts (notamment à Diabaly et Nampala), les bandits armés n'hésitent plus à semer la terreur parmi les populations civiles. Les conflits intercommunautaires fratricides se multiplient ; la création des groupes d'auto-défense des chasseurs (*donsow*), l'enlèvement du président du tribunal de Niono à son domicile par des hommes armés la nuit du jeudi 16 novembre 2017, sont autant de facteurs qui offrent plus de chance aux terroristes d'occuper le terrain. Sten Hagberg *et al.* (2017) trouvent pour l'essentiel les causes de ces excès dans l'accès à la propriété foncière, qui connaît une compétition sans précédent. En 2015, dans les régions de Mopti et de Ségou, on assiste à une apparition brutale et violente des groupes d'autodéfense d'obédience peul et dogon avec une radicalité inouïe (, 2020). L'engagement dans des groupes radicaux relève comment la violence des uns peut aussi être engendrée par la violence des autres, violence d'une gouvernance injuste

---

1 Millennium Challenge Account (22 000 ha) ; Malibya Agriculture (100 000 ha)

2 En maraîchage, ce sont 360 440 tonnes qui ont été produites. L'échalote représente 83,65% de cette production, soit 301 500 tonnes. En diversification de cultures, 25 000 tonnes ont été produites. Le maïs représente 35% de cette production, soit 8 852 tonnes.

3 L'analyse des données statistiques fournies par les services techniques de l'ON montre que le niveau d'une mécanisation capable de booster la production n'est pas encore atteint : 52 tracteurs, 1 418 motoculteurs, 1 682 batteuses, 9 mini-rizeries.

et souvent non effective, qui interpelle à la fois les politiques publiques de développement et les réponses sécuritaires de l'État malien face à l'engagement radical (Holder et Tandjigora, 2020). De par sa complexité et sa transversalité, Coulibaly (2020) montre que la question de sécurité/insécurité est au cœur de tous les débats et politiques publiques du Mali, et constitue un véritable mot de passe pour accéder au débat public.

Confrontée à cette insécurité grandissante, l'équipe du programme de recherche de l'Institut des Sciences Humaines (ISH) portant sur les mutations sociales et l'insécurité foncière développe des solutions alternatives. Cet article a pour objet de montrer les stratégies d'intervention de l'équipe de recherche de l'ISH sur le terrain de Office du Niger marqué par l'insécurité.

Il est construit autour de trois idées principales. La première consiste à montrer que l'Office du Niger est aujourd'hui un terrain en pleine mutation. La deuxième idée marque la complexité du contexte sécuritaire et la troisième réflexion indique les stratégies et astuces utilisées par l'équipe de recherche de l'ISH pour continuer la recherche malgré l'existence de l'insécurité.

### **Office du Niger, un terrain en mutation : dispositifs législatifs et logique d'industrialisation de la production agricole**

L'Office du Niger est un « terrain en mutation » du fait de la crise sécuritaire, mais aussi foncière. Le régime foncier au Mali est complexe, constitué de lois modernes, qui ont essentiellement mis la terre dans les mains de l'État en vue de les vendre ou de les attribuer, et des droits coutumiers selon lesquels les chefs coutumiers gèrent la terre et son utilisation (*Oakland Institute*, 2011). Le décret de gérance n°2014-0896/P-RM du 12 décembre 2014 fixe l'organisation de la gérance des terres et du réseau hydraulique affectés à l'Office du Niger. Ce décret a remplacé un autre qui datait de 1996 (décret N°96-188/P-RM du 1<sup>er</sup> juillet 1996). Il précise en son article 2 que pour mener à bien la mission générale de mise en valeur et de développement du Delta Central du Fleuve Niger, le Gouvernement confie à l'Office du Niger la gérance des

terres et du réseau hydraulique du Delta aménagés et équipés, celles à aménager et à équiper, irriguées ou pouvant l'être à partir des ouvrages et canaux liés au barrage de Markala. La mission de gérance peut s'étendre aux terres non irrigables que le Gouvernement estime utile à la mission de l'Office. Le décret de gérance définit les types d'occupation des terres en zone office du Niger à savoir : le contrat annuel d'exploitation, le permis d'exploitation agricole, le bail emphytéotique, le bail ordinaire et le bail d'habitation. Ce décret marque une évolution dans la gestion de l'Office du Niger.

Par ailleurs, la loi n°06-045 du 05 septembre 2006, portant Loi d'Orientation Agricole (LOA) adoptée par le gouvernement, détermine et conduit la politique de développement agricole du Mali sur le long terme. Il est important de souligner l'atteinte de la souveraineté alimentaire comme ligne directrice de la politique de développement agricole pour assurer la sécurité alimentaire de la population. Pour atteindre cette souveraineté alimentaire, la LOA préconise la modernisation de l'agriculture et le développement des filières, afin de voir émerger un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous régionale. La LOA dit : « La souveraineté alimentaire constitue la ligne directrice de toute la politique de développement agricole. La sécurité alimentaire est une dimension de la souveraineté alimentaire » (Article 51). La politique foncière a pour objet la sécurisation des exploitations et des exploitants agricoles, la promotion des investissements publics et privés, l'accès équitable aux ressources foncières et la gestion durable desdites ressources.

La LOA traduit une évolution de la politique et la vision de l'État en matière de gestion foncière. En 2005, afin d'attirer les investisseurs, l'État a actualisé le code des investissements (Loi N°05-050 du 19 août 2005 modifiée par la loi 91-044/AN-RM du 26 février 1996) qui instaure un régime fiscal privilégié pour promouvoir les investissements des capitaux privés, nationaux et étrangers dans l'activité de production et de prestation de service.

## **La prolifération des baux de l'Office du Niger : le cas des baux chinois en zone de M'Bèwani**

Depuis près de décennies, nous assistons à une ruée des investisseurs sur les terres de l'Office du Niger au détriment des exploitations agricoles familiales. Les baux<sup>4</sup> sont créés sur des dispositifs juridiques dont l'objectif est d'assurer une sécurité foncière et de promouvoir la production et la productivité agricole. Plus de 300 000 ha sont en phase d'aménagement à l'Office par une poignée d'investisseurs privés. Et d'une manière générale, l'arrivée massive de ces investisseurs a exacerbé les problèmes fonciers et développé un climat de méfiance entre l'Office et les paysans, mais elle a surtout complexifié les relations sociales dans la zone (Coulibaly, 2013).

A l'Office du Niger, les paysans évoquent les questions foncières comme sources d'insécurité. L'insécurité foncière se pose en termes d'éviction, ou de perte de parcelles rizicoles pour incapacité à payer la redevance eau dans les délais requis, et de difficultés d'accès aux nouveaux aménagements pour les petits producteurs dont les superficies attribuées ne permettent plus de produire des revenus suffisants. Le foncier est un enjeu important de l'Office du Niger. Les relations entre l'entreprise et les exploitants sont très tendues. Selon Thibaud (2002), le développement ou l'intensification agricole au sein des périmètres irrigués est source de déséquilibres et une menace pour les écosystèmes. Les petits exploitants se préoccupent d'un système qui les expose à

---

4 Il existe deux type de baux : 1/ le bail ordinaire, par lequel l'Office du Niger peut attribuer à des personnes physiques ou morales, sans distinction de sexe, des terres non aménagées, aux fins d'installation de projets ou entreprises de production, de transformation, de commercialisation, de services liés à la riziculture, ou de tout autre type d'activité relevant du secteur agro-sylvo-pastoral (art. 28) . Le bail ordinaire porte sur une durée de 30 ans. Il est renouvelable indéfiniment, par accord exprès des parties. 2/le bail emphytéotique, par lequel l'Office du Niger peut, pour des besoins d'installation d'entreprises de production, de transformation, de commerce ou de services, ou toute autre activité liée à la l'agro-industrie, passer à des personnes physiques ou morales, sans distinction de sexe, un bail emphytéotique sur le domaine dont il a la gérance (art. 36). Le preneur s'engage à mettre en valeur les terres données en bail dans les conditions définies par le contrat et le cahier de charges annexé. Le bail emphytéotique porte sur une durée de 50 ans.

l'expropriation, le déguerpissement des villages entiers, en particulier face à ces grands investisseurs agricoles qui ne cherchent que de grandes superficies de terres.

En 1998, la COVEC, une compagnie chinoise a bénéficié d'un bail emphytéotique sur une superficie de 1 000 ha pour la production rizicole. Elle a aménagé les terres pour faire une ferme expérimentale mécanisée avec la volonté d'aménager plus tard 10 000 ha. Mais en fait, elle est incapable de cultiver cette superficie. Elle loue par conséquent des parcelles aux paysans à 75 000 F.CFA par ha et par saison. A ce coût il faut ajouter la redevance eau qui s'élève à 65 000 F.CFA, alors que la COVEC ne paye que 10 000 F.CFA de redevance eau par ha à l'Office du Niger. Selon la réglementation en vigueur, non seulement il est interdit de sous-louer ces parcelles, mais aussi injuste que les paysans payent plus cher que si l'Office leur louait directement ces terres. L'exemple est instructif pour l'État quant au modèle d'agriculture à promouvoir.

Cette ferme expérimentale de 1 000 ha appartient à une société chinoise. Elle est sous bail. Vu que ladite société ne peut pas tout exploiter, elle donne une partie en location aux paysans en manque de terre. Les paysans qui sous-louent payent une redevance de 67 000 F.CFA/ha/saison aux Chinois alors ceux-ci ne payent que 11 000 F.CFA/ha/saison à l'Office du Niger. Selon nos sources, cette somme de 11 000 F.CFA est réglementaire selon les cahiers de charge du bail. Mais la disproportion entre les niveaux de redevance constitue aujourd'hui une source de frustration de plusieurs exploitants nécessiteux en terre dans la zone de MBèwani.

Par ailleurs, la société N'SUKALA-SAtenuée par les Chinois a disposé d'un bail de 20 000 ha en 2009 pour 30 ans, en vue de développer la production de la canne à sucre. Aujourd'hui, les Chinois ont réalisé les aménagements nécessaires pour l'exploitation du bail. Ceci a créé deux situations : (i) le périmètre de ce bail prend « en otage » une trentaine de villages et hameaux, qui n'ont quasiment plus d'espace pour leur extension ; (ii) de plus, il a amputé plusieurs villages de leur terre de culture dont Temou, village situé à 3 km des aménagements chinois.

Pour un rappel historique, ce village avait installé autour de lui plusieurs hameaux dont Temoulé, Datoweré, Djoundoweré. En effet, lorsque les Chinois ont creusé les canaux et drains, ce système de canalisation et de drainage a séparé ce village de ses hameaux. Le canal est devenu ainsi une frontière artificielle entre Temou et ses hameaux qui se trouvent désormais de l'autre côté du canal. Alors que les paysans de Temou ont leurs champs derrière ce tracé.

Pour soulager les hameaux pris en « otage », qui sont dans l'emprise du bail, les chinois leur ont accordé provisoirement 230 ha sur les terres amputées de Temou. Mais les populations du village mère ne sont pas autorisées à franchir le canal pour accéder à ce qu'on peut appeler leurs anciennes parcelles de terre. Donc les allochtones des hameaux, qui sont devenus les nouveaux maîtres, nouveaux propriétaires, ont plus d'espaces cultivables que les autochtones de Temou. Un autre problème est que entre les hameaux eux-mêmes, il existe des difficultés pour le partage des 230 ha.

Le refus d'un certain nombre de paysans de Temou d'abandonner leurs champs situés de l'autre côté du canal a dégénéré en conflit entre Temou et Témoulé (hameau) : N. Traoré emprisonné, D. Traoré, S. Traoré. Le village de Temou a écrit à l'ON et au préfet (nous avons la copie de la lettre). Il a rencontré le gouverneur sur le problème, qui n'est pas totalement réglé. Mais en attendant, le village de Temou a cherché un bail de 150 ha dont il n'a pas encore les moyens de mettre en valeur.

Tous ces exemples sont de nouvelles dynamiques qui montrent bien que le foncier est en mutation en zone Office du Niger. Les travaux d'Amandine Adamczewski (2014) ont montré les arrangements qui ont été construits par les acteurs pour influencer le système de gouvernance foncière dans un contexte de mutation continue. L'arrangement est un processus de négociation entre des acteurs pour aboutir à un consensus ou un compromis. Les acteurs mettent en place des pratiques qui sont le résultat de ce processus. Les relations entre les hommes et leurs terres ont été décortiquées pour comprendre le fonctionnement de ces sociétés.



Dans ces approches, le foncier n'est pas considéré comme un ensemble de données sur la terre ou sur les modes de tenure, mais comme un ensemble complexe de relations qui révèlent l'organisation de la société, qui s'inscrivent et se rendent visibles sur un territoire (Le Bris *et al.*, 1991, Adamczewski, 2014).

### **Un contexte sécuritaire assez complexe**

Depuis janvier 2012, le pays est plongé dans une tourmente socio-politique et sécuritaire sans précédent. La sécurité est actuellement le grand enjeu du Mali actuel à tel point que l'on doit se poser la question des conséquences réelles sur les autres secteurs de la société. Le contexte d'insécurité et de guerre au Mali a fait la Une de l'actualité depuis 2012.

L'une des épisodes d'insécurité les plus médiatisées fut celle de l'enlèvement du président du tribunal de Niono à son domicile par des hommes armés la nuit du jeudi 16 novembre 2017. Elle a occasionné un « exode » massif des fonctionnaires de l'État de la zone Office du Niger vers les grandes villes du sud (Bamako, Ségou). La zone est assez fragile de par sa situation géographique. Elle fait frontière avec le Burkina, le Niger et la Mauritanie. Ce qui rend plus facile les incursions de groupes terroristes dans la zone considérée comme une passoire. L'assassinat<sup>5</sup> du commissaire de police Issiaka Tounkara, le 19 septembre 2019 à Niono est peut-être un événement isolé, mais il est expressif d'un malaise social, d'une situation d'insécurité généralisée ; tout ceci n'encourage pas le chercheur à fréquenter ces endroits. C'est dans ce contexte flou et risqué que le ministre de l'Agriculture, par sa lettre n°00071/MA-SG du 15 décembre 2016 adressée à son homologue de la sécurité et de la protection civile, a demandé la suspension des activités économiques autour du barrage.

Aujourd'hui, la montée en puissance des groupes armés constitue une source légitime d'inquiétude pour les chercheurs. En effet, la détérioration du contexte sécuritaire réduit considérablement les possibilités de recherche sur le terrain. Outre le coût

<sup>5</sup> Le premier bilan est de 3 morts et plusieurs blessés dont 5 blessés graves qui ont été actuellement admis au centre de santé de Niono.

humain pour les populations, les crises entraînent également des pertes importantes pour la recherche scientifique et le patrimoine national et international. L'impact sur la recherche de terrain et la production de connaissances est clairement visible par l'absence de chercheurs dans des zones géographiques considérées comme sensibles ou à risques. Les chercheurs craignent pour leur sécurité et ne sont plus en mesure d'accéder aux financements leur permettant de mener leurs activités. Ceux qui toutefois continuent à poursuivre leurs recherches font davantage appel à des collaborateurs locaux en explorant de nouvelles méthodes de collecte de données.

A l'instar de plusieurs pays du Sahel, le Mali est confronté à un défi majeur qu'est l'insécurité liée notamment aux conflits armés. Selon A. T. Moussa Tchangari (2017), c'est depuis les années 2000 que l'espace sahélien est devenu l'un des plus chauds théâtres de conflits armés en Afrique. Pour sa part, André Bourgeot (2013) estime que la crise malienne préfigure d'autres déstabilisations sous-régionales et ces problèmes concernent l'ensemble du Sahara et du Maghreb, lui-même en proie à de grands changements depuis les « printemps arabes ». En effet, depuis 2012, par la conjugaison des facteurs socioéconomiques, politiques et militaires, le Mali est caractérisé par une instabilité complexe avec des enjeux internes au pays tout en étant liés à l'environnement international. La sécurité est le grand enjeu du pays actuel à tel point que l'on doit se poser la question des conséquences réelles sur les autres secteurs de la société, en particulier sur la recherche. D'une manière générale, l'insécurité a rendu beaucoup de terrains impossibles, complexifié la problématique du financement interne de la recherche et réorienté les approches. La pratique du terrain s'inscrit désormais dans de nouvelles logiques et stratégies.

### **Les stratégies utilisées par l'équipe de recherche de l'ISH pour continuer la recherche**

Depuis 2017, l'ISH met en œuvre un programme pluriannuel de recherche intitulé : « Office du Niger : mutations sociales dans un contexte d'insécurité foncière ». Il est confronté à des difficultés

liées au contexte sécuritaire de la zone. Loin de vouloir abandonner le terrain, les chercheurs de l'ISH s'y adaptent. Il va sans dire que les stratégies et modes d'intervention sur le terrain évoluent face à cette réalité. Les chercheurs de ce programme utilisent des stratégies combinant la limitation du champ de l'étude, la complicité avec les techniciens de l'Office du Niger et l'amitié avec les populations locales. Si ces stratégies ne sont pas nouvelles dans les approches, elles ont pris une autre dimension par leur ampleur et leur systématisation.

L'Office du Niger est marqué par une pluralité des espaces (Adamczewski *et al.*, 2013). Il est actuellement divisé en sept zones de production<sup>6</sup>. Ainsi, nous avons fait le choix de travailler uniquement dans la zone de production de M'Bèwani. Nouvellement aménagée par l'ON en 1994, la population de M'Bèwani était estimée à 40 000 habitants, repartis en 51 villages (Mayaki, 2014). Elle couvre une superficie brute estimée à 22 300 ha et est composée de cinq<sup>7</sup> casiers. Nous avons limité le champ de la recherche à cette seule zone pour des raisons de sécurité. Comparativement aux autres zones de production, M'Bèwani est plus accessible. Il abrite des camps de sécurité et est plus proche de la ville de Ségou, capitale régionale.

Notre stratégie a également consisté à choisir, au sein de la direction de l'Office du Niger, un point focal qui a été intégré dans le programme de recherche. Dans le cadre de la planification des missions, il donne les informations relatives à l'accès des villages, à l'état des routes ou à la dangerosité des secteurs en termes d'insécurité, etc.). Il facilite également la mise en œuvre du terrain en appelant avertissant au préalable les chefs de zones, les conseillers agricoles ainsi que les populations cibles.

De manière spécifique, de liens de familiarité sont accentués de près et de loin avec ces conseillers agricoles, les membres des Comités Paritaires (CP). Ceux-ci sont mobilisés comme guides et comme enquêteurs. Ainsi, ils pourront recueillir certaines informations pour l'équipe même après le terrain. C'est pourquoi

---

6 Kouroumari, Macina, M'Bèwani, Niono, N'Débougou, Molodo et Kolongo.

7 Les casiers de M'Bèwani, Kanto, Tiongoba, Koumouna et Siribala.

le contact est maintenu notamment à travers des coups de téléphones périodiques. Les chercheurs travaillent avec plusieurs catégories d'interlocuteurs sur le terrain. Parmi ceux-ci, les conseillers agricoles, les membres des comités paritaires occupent une place importante car ils ont beaucoup d'influence que les paysans, surtout lorsqu'il s'agit de les mobiliser. La stratégie consiste à créer et maintenir des liens de familiarité avec les conseillers agricoles qui sont utilisés par les chercheurs comme guide et comme enquêteur. Sachant que la durée sur le terrain est également réduite, ils sont également sollicités pour recueillir certaines informations pour l'équipe avant ou après le terrain. Leur tâche consiste également à préparer les personnes ressources ciblées pour les entretiens et trouver de la documentation écrite pour l'équipe de recherche. Au regard de ce rôle important que jouent les populations locales, le contact est maintenu par le biais des coups de téléphones périodiques pour faire des salutations mais aussi frais de communication pour faciliter l'entrée sur le terrain. Ce geste peut également constituer une source de motivation pour ces populations.

Les hommes, pris au niveau individuel ou collectif, sont toujours enclins à s'adapter à des situations de crises. Pendant et après les deux guerres mondiales entre 1914 et 1945, les pays et les organisations intra et intercommunautaires ont développé des stratégies de survie et sortie de crises. Ces stratégies et réponses sont à la fois d'ordre social, économique et surtout technique. Après la seconde guerre mondiale, l'une des théories les plus répandues était que pour éviter la guerre, il faut la préparer ; d'où la formule : « qui veut la paix prépare la guerre ». En Afrique, les nombreux conflits ethniques, les guerres entre États, les crises climatiques comme les sécheresses des années 1970 et 1980 ont toujours donné l'occasion aux États et aux communautés de se réorganiser et mettre en œuvre des stratégies de résilience. Dans une réflexion intitulée : « Faillite de l'État et résistance citoyenne au Mali », Yaouaga Félix Koné (2019) montre les méthodes et pratiques locales pour transcender la peur au niveau individuel. Il insiste sur les méthodes non violentes que les notables de Tombouctou ont utilisées pour résister et faire

face à l'invasion terroriste en 2012. Au lieu de prendre une posture de confrontation, ils ont plutôt eu une attitude de conciliation et de cohabitation avec les groupes armés terroristes afin de limiter les dégâts et d'avoir le temps nécessaire de s'organiser. Il reste entendu que cette stratégie tire sa substance dans les mécanismes endogènes de résolution du conflit qui caractérisent depuis plusieurs siècles les sociétés maliennes.

En matière de recherche scientifique et de pratiques de terrain, Sten Hagberg (2020) a mis en exergue les perspectives d'une démarche en équipe pour surmonter les difficultés d'accès au terrain à risques, qu'il appelle les « zones rouges », qui relèvent des coloriages utilisés pour catégoriser des pays et des territoires selon des mesures liées aux risques. Selon lui, plutôt que de changer de site de recherche ou même le pays lorsque les risques personnels et les insécurités augmentent, nous devons revoir nos dispositifs méthodologiques qui se traduisent par la flexibilité, la rigueur scientifique et le travail en équipe. La révision des dispositifs méthodologiques renvoie également à la mobilisation des collaborateurs locaux pour la collecte de ces données. Mais cette dernière méthode soulève plusieurs questionnements dont la qualité des données car dans la plupart du temps ces relais locaux sont peu formés aux outils de la recherche scientifique.

En abordant les défis liés à la recherche scientifique dans le contexte de la crise sécuritaire au Mali, Traoré et Cissé (2020) interrogent la territorialité, la gouvernance et la crise de la recherche scientifique. À la suite de Sten Hagberg (2020), ils soutiennent que les équipes pluridisciplinaires et pluri-compétences autour des thématiques précises sont des configurations qui permettent parfois de prévenir les questions de sécurité et de logistiques. Dans le cadre de deux études conduites à Diffa et Ayourou dans la région de Tillabéri au Niger, Abdou Bontianti (2020) montre la nécessité pour les chercheurs d'adapter les approches méthodologiques pour relever les défis imposés tant par la présence des groupes terroristes que par les mesures restrictives prises par les autorités pour tenter de protéger les populations. Il prône de recourir aux compétences locales et aux possibilités qu'offrent les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Celles-ci constituent aujourd'hui un palliatif pour produire la recherche sur les terrains non-accessibles. Ses réflexions corroborent les nôtres sur ce plan.

## Conclusion

L'étude a porté sur les stratégies d'intervention et de résistance de l'équipe de recherche de l'ISH dans un contexte de crise sécuritaire en zone Office du Niger, qui est un terrain en mutation. Cette mutation se réalise non seulement par le fait de la crise sécuritaire, mais aussi de l'insécurité foncière.

D'une manière générale, les dispositifs législatifs qui sont mis en place depuis plusieurs décennies sont révélateurs d'une logique d'industrialisation de la production agricole. L'adoption de la Loi d'Orientation Agricole préconise la modernisation de l'agriculture et le développement des filières, afin de voir émerger un secteur agro-industriel. Cette option se traduit par la promotion des investissements des capitaux privés, nationaux et étrangers dans l'activité de production et de prestation de service. D'où la prolifération des baux, notamment chinois, dans la zone de production de M'Bèwani.

De plus, nous avons constaté une complexification du contexte sécuritaire depuis 2012 dans la zone. En effet, la détérioration du contexte sécuritaire réduit considérablement les possibilités de recherche sur le terrain. La présence marquée des groupes armés constitue une source légitime d'inquiétude pour les chercheurs, qui affrontent ce défi par la mise en place de nouvelles stratégies et configurations qui permettent parfois de prévenir les questions de sécurité et de logistiques pour continuer à faire la recherche. Dans le cadre de cette recherche, la limitation du champ de la recherche, la désignation d'un point focal qui a été intégré dans le programme de recherche, le développement des liens de familiarité avec les conseillers agricoles et membres des comités paritaires sur le terrain sont autant de stratégies développées pour ne pas rompre avec le terrain.

D'une manière générale, la crise a impacté et continue d'impacter négativement la recherche alors même qu'elle en suscite le besoin. Elle offre en soi une nouvelle opportunité de recherche : nécessité de mieux appréhender les causes, les acteurs de la crise et les enjeux territoriaux qui en sont liés. La crise est en effet révélatrice d'une réalité qui reflète la situation intrinsèque du pays, y compris la recherche. Malgré les contraintes, les chercheurs doivent chercher à faire de la recherche ; car le terrain est indispensable dans le cadre des recherches en sciences humaines et sociales.

### Références bibliographiques

ADAMCZEWSKI, Amandine, JAMIN, Jean-Yves, BURNOD, Perrine, LY, El Hadj Boutout, TONNEAU, Jean, 2013, « Terre, eau et capitaux : investissements ou accaparements fonciers à l'Office du Niger ? », *CahiersAgricultures*, vol. 1, n°22, pp. 22-32.

ADAMCZEWSKI-HERTZO, Amandine, 2014, « Qui prendra ma terre ? L'Office du Niger, des investissements internationaux aux arrangements fonciers locaux », Thèse de doctorat de Géographie et aménagement du territoire, Université Paul Valéry – Montpellier III.

BONTIANTI, Abdou, 2020, « Les avatars de la recherche géographique en milieu sahélien exposé à l'insécurité : témoignage à partir de deux études réalisées respectivement à Diffa (Est du Niger) et à Ayourou (Ouest du Niger), *Études Maliennes*, n°89, pp.83-101.

BOURGEOT, André, 2013, « Des Touareg en rébellion », in P. Gonin, N. Kotlok, M.-A. Pérouse de Montclos (dir.), *La Tragédie malienne*, Paris, Vendémiaire, pp.113-126.

COULIBALY, Baba, 2020, « Analyse des usages publics des notions de sécurité et d'insécurité comme paradigme des politiques publiques au Mali : l'exemple du foncier », *Les Cahiers de MaCoTer*, vol 1, n°1, pp. 19-42.

COULIBALY, Baba, 2013, « Quelles gestion intégrée du fleuve Niger au Mali ? Normes, usages, régulations, territorialités locales dans les communes riveraines dans les Cercles de Ségou et de Mopti », Thèse de doctorat de géographie, Aix-Marseille Université.

DIAWARA, Bandiougou, 2020, « Approche participative et innovations en riziculture irriguée : une expérience à l'Office du Niger (ON) – Mali », Thèse de doctorat Agriculture, Institut Pédagogique Universitaire.

HAGBERG, Sten, 2020, « Le travail en équipe en zone rouge : opportunités méthodologiques et épistémologiques des recherches de terrain au Burkina et au Mali », *Études Maliennes*, n°89, pp.72-83.

HAGBERG, Sten, KONÉ, Félix Yaouaga, KONÉ, Bintou, DIALLO, Aboubacar et KANSAYE, Issiaka, 2017, « Vers une sécurité par le bas ? Étude sur les perceptions et les expériences des défis de sécurité dans deux communes maliennes », *Uppsala Papers in AfricaStudies*, Uppsala University.

HOLDER, Gilles et TANDJIGORA, Fodié, 2020, « La lutte contre le radicalisme, interroger le nouveau paradigme sécuritaire du développement », *Les Cahiers de MaCoTer*, vol. 1, n°1, pp.9-18.

KONÉ, Félix Yaouga, 2019, « Faillite de l'État et résistance citoyenne au Mali », *Mande Studies*, vol. 21, pp.115-127.

LE BRIS, Émile, LEROY, Étienne et MATHIEU, Paul (dir.), 1991, *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion*, Paris, Kartala.

MAYAKI, Ibrahim Assane, 2014, « Les agricultures africaines. Transformations et perspectives », NEPAD, Union Africaine.

MORABITO, Vittorio, 1977, « L'Office du Niger au Mali, d'hier à aujourd'hui », *Journal des africanistes*, tome 47, fascicule 1, pp.53-82.

*Oakland Institute*, 2011, « Comprendre les investissements fonciers en Afrique. Rapport Mali », The Oakland Institute, CNOP.



TCHANGARI, A.T. Moussa, 2017, « Sahel : aux origines de la crise sécuritaire. Conflits armés, crise de la démocratie et convoitises extérieures », *Alternative Espaces Citoyens*, Niamey, août 2017.

THIBAUD, Bénédicte, 2002, « Le bois au Sahel : un enjeu environnemental majeur dans la zone Office du Niger au Mali », *Historiens & Géographes*, n°379, pp.309-323.

TOUNKARA, Ali, 2020, « Terrain sensible et extrémisme violent au centre du Mali », *Études Maliennes*, n°89, pp.115-123.

TRAORÉ A., CISSÉ, D. A., 2020, « Les défis liés à la recherche scientifique dans le contexte de la crise sécuritaire et de gouvernance au Mali à partir de 2012 », *Études Maliennes*, n°89, pp.62-71.